

L'ADIE MARTINIQUE

Contre le gâchis des talents

L'Adie est une grande association française qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. Depuis 30 ans, son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive. L'Adie n'accepte pas le gâchis des talents qui fait qu'en France la création d'entreprise serait réservée à ceux qui ont de l'argent, des diplômes ou des relations.

NOS MISSIONS

FINANCER



tous ceux qui souhaitent devenir entrepreneur mais en sont empêchés

ACCOMPAGNER



les entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise

PLAIDER



et promouvoir le droit à l'initiative économique pour tous

2020 en bref en Martinique

884

personnes financées

1 559

personnes accompagnées

73%

des entreprises financées
pérennes après 2 ans

84%

des personnes financées
durablement insérées dans l'emploi

Une équipe de 17 salariés et 10 bénévoles

59 points d'accueil et 1 antenne mobile
sur tout le territoire

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 1/2021



POUR FAIRE UNE DEMANDE DE MICROCRÉDIT

PAR TÉLÉPHONE

APPELEZ LE 0 970 845 111

pour être mis en contact avec l'agence
Adie la plus proche de chez vous

PAR INTERNET

www.adie.org

C'EST TOUT SIMPLE ET PLUS RAPIDE, PENSEZ-Y !

- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Les 3 derniers relevés de compte (compte personnel et professionnel)
- ☐
- ☐



CONTACTEZ-NOUS :

► N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé



L'ADIE MARTINIQUE

Contre le gâchis des talents

Un parcours d'accompagnement complet

L'Adie met tout en œuvre pour s'adapter au mieux aux besoins des entrepreneurs et déploie une offre complète :

ACCOMPAGNEMENT AMONT

Formation
« Je deviens entrepreneur »
Ateliers à la carte
(« coin papier », « coin argent »,
« coin clients »)
Coach Adie
Vidéos d'e-learning



FINANCEMENT

Microcrédit
professionnel
Microcrédit mobilité
Micro assurance



ACCOMPAGNEMENT AVAL

Coach Adie
Ateliers à la carte
Hotline juridique
Bons plans
Atelier des Solutions
Web-conférences

Qui sont les entrepreneurs soutenus par l'Adie en Martinique en 2020 ?

15%
n'ont aucun
diplôme

51%
perçoivent les
minima sociaux

61%
sont des
femmes

16%
habitent en quartier
prioritaire



adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 1/2021



LE PRÊT PROFESSIONNEL DE L'ADIE

VOUS SOUHAITEZ CRÉER OU DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE MAIS VOTRE PROJET N'EST PAS FINANÇÉ PAR UNE BANQUE TRADITIONNELLE ?

QU'EST-CE QUE LE PRÊT PROFESSIONNEL ?

L'Adie propose un financement adapté aux micro-entrepreneurs dont le projet n'a pas accès au crédit bancaire traditionnel.

- **Montant** : jusqu'à 12 000 €
- **Durée** : jusqu'à 36 mois
- **Financement de tout type de besoin** : achat de matériel, stock, trésorerie, véhicule, etc.
- **Garantie** : une personne de votre entourage caution solidaire pour la moitié du montant emprunté ou dépôt de garantie pour 25 % de la somme empruntée
- **Accès facilité à des aides complémentaires** : prêt d'honneur, primes, locales (sous conditions), etc
- **Accompagnement adapté** à toutes les étapes du prêt : coach Adie, à la carte (coin papiers, coin clients, coin argent), Je Deviens Entrepreneur.

À QUI S'ADRESSE-T-IL

- **À tous les entrepreneurs** : pour la création ou le développement de leur entreprise
- **Pour tout type d'activité** : commerce, artisanat, bâtiment, service, conseil, activité artistique, etc
- **Quel que soit le statut juridique** : micro-entrepreneur, entreprise individuelle, association, société, etc.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Votre projet n'a pas accès au crédit bancaire.

EXEMPLES

	Durée	Montant	Mensualité à rembourser
Stock	25 mois	3 000 €	129,92 € ⁽¹⁾
Stock et matériel	30 mois	6 000 €	219,82 € ⁽²⁾
Stock et véhicule	36 mois	9 500 €	295,29 € ⁽³⁾

Conditions de prêt au 1^{er} janvier 2021 :

Taux d'intérêt de 7,45 % (taux fixe)

(1) Coût mensuel du crédit de 15,93 € inclus pour un coût total du financement de 398,14 €, TEG 12,38 %

(2) Coût mensuel du crédit de 29,82 € inclus pour un coût total du financement de 894,63 €, TEG 11,61 %

(3) Coût mensuel crédit de 44,6 € inclus pour un coût total du financement de 1605,46 €, TEG 10,96 %

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 1/2021



POUR FAIRE UNE DEMANDE DE MICROCRÉDIT

PAR TÉLÉPHONE

APPELEZ LE 0 970 845 111

pour être mis en contact avec l'agence Adie la plus proche de chez vous

PAR INTERNET

www.adie.org

C'EST TOUT SIMPLE ET PLUS RAPIDE, PENSEZ-VOUS !

- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Les 3 derniers relevés de compte (compte personnel et professionnel)
- ☐
- ☐

L'ADIE EN QUELQUES MOTS

Depuis 30 ans, l'Adie défend l'idée que chacun peut entreprendre. Son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus solidaire et responsable.



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé

janvier 2021 | 1/1

LE MICROCRÉDIT PROJET DE L'ADIE POUR TESTER SON ACTIVITÉ

Vous souhaitez être accompagné(e) dans le test de votre activité ? Le microcrédit Projet de l'Adie est là pour cela !

QU'EST-CE QUE LE MICROCRÉDIT PROJET ?

L'Adie propose un financement adapté aux personnes qui exercent une activité génératrice de revenus ou qui souhaitent tester une activité indépendante. Un accompagnement est également offert pour la sécuriser, la développer et la formaliser.

- **Montant** : jusqu'à 5 000 €
- **Durée** : jusqu'à 30 mois
- **Financement de tout type de besoin** : achat de marchandise, de matériel, véhicule, etc.
- **Garantie** : une personne caution solidaire sur la moitié du montant emprunté ou un dépôt de garantie pour 25 % de la somme empruntée
- **Accompagnement adapté à toutes les étapes du prêt** :
 - *Coach Adie* : accompagnement personnalisé
 - *Coin papier* : appui à l'immatriculation
 - *Coin argent* : sensibilisation sur les risques et les opportunités liés à l'exercice d'une activité informelle
 - *Coin client* : appui au développement de l'activité
- **Formules d'assurances** professionnelles et automobiles adaptées pour vous accompagner dans la formalisation de votre activité.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

- Toute personne souhaitant tester une activité indépendante ou exerçant une activité génératrice de revenus
- Pour tout type d'activité

CONDITIONS D'ACCÈS

- Suivre l'accompagnement proposé par l'Adie sur la durée du financement.

EXEMPLES

	Durée de l'emprunt	Montant	Mensualité
Stock	12 mois	500 €	43,31 € ⁽¹⁾
Stock et matériel	18 mois	2 000 €	117,56 € ⁽²⁾
Stock et véhicule	30 mois	5 000 €	182,63 € ⁽³⁾

Conditions de prêt au 1^{er} janvier 2021 :

Taux d'intérêt de 7,45 % (taux fixe)

(1) Coût mensuel du crédit de 3,73 €, inclus, pour un coût total du financement de 44,75 €, TEG 18,33 %

(2) Coût mensuel du crédit de 12 €, inclus, pour un coût total du financement de 216,04 €, TEG 14,83 %

(3) Coût mensuel du crédit de 19,3 € inclus, pour un coût total du financement de 578,92 €, TEG 9,2 %

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

POUR FAIRE UNE DEMANDE DE MICROCRÉDIT

PAR TÉLÉPHONE

APPELEZ LE 0 970 845 111

pour prendre rendez-vous avec le conseiller
le plus proche de chez vous

PAR INTERNET

www.adie.org

C'EST TOUT SIMPLE ET PLUS RAPIDE, PENSEZ-VOUS !

- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Les 3 derniers relevés de compte
(compte personnel et professionnel)
- ☐
- ☐

L'ADIE EN QUELQUES MOTS

Depuis 30 ans, l'Adie défend l'idée que chacun peut entreprendre. Son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus solidaire et responsable.

**95 % DES CRÉATEURS ACCOMPAGNÉS
PAR L'ADIE SONT SATISFAITS DE SES
SERVICES**



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 970 845 111

**Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé**

janvier 2021 | 1/1

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 1/2021



LE PRÊT MOBILITÉ DE L'ADIE

Vous rencontrez des problématiques de mobilité pour chercher ou garder un emploi ?

QU'EST-CE QUE LE PRÊT MOBILITÉ ?

L'Adie propose un prêt mobilité aux personnes ayant besoin d'un financement pour faciliter leurs déplacements dans le cadre de leur projet professionnel.

• **Montant** : jusqu'à 5 000 €

• **Durée** : jusqu'à 36 mois

• **Garantie** : une personne de votre entourage caution solidaire pour la moitié du montant emprunté ou dépôt de garantie pour 25 % de la somme empruntée

• **Financement de tout type de besoin** : l'achat, la réparation ou la location d'un véhicule, permis de conduire, formation professionnelle, etc.

EXEMPLES

	Durée de l'emprunt	Mensualités	Coût total du crédit
Formation - 850 € ⁽¹⁾	18 mois	49,96 €	91,8 €
Permis - 1525 € ⁽²⁾	24 mois	68,42 €	193,35 €
Véhicule - 3500 € ⁽³⁾	32 mois	120,55 €	445,07 €

Conditions de prêt au 1^{er} janvier 2021 :

Taux d'intérêt de 7,45 % (taux fixe)

(1) Taux d'intérêt de 7,45 %. Contribution de solidarité : 5 %, TEG 14,82 %. soit un coût mensuel de 5,1 € **(2)** Taux d'intérêt de 7,45 %. Contribution de solidarité : 5 %, TEG 13,05 %. soit un coût mensuel de 8,06 € **(3)** Taux d'intérêt de 7,45 %. Contribution de solidarité : 2,5 %, TEG 9,52 %. soit un coût mensuel de 13,91 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 1/2021



POUR FAIRE UNE DEMANDE DE MICROCRÉDIT

PAR TÉLÉPHONE

APPELEZ LE 0 970 845 111

pour prendre rendez-vous avec le conseiller le plus proche de chez vous

PAR INTERNET

www.adie.org

C'EST TOUT SIMPLE ET PLUS RAPIDE, PENSEZ-Y !

- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Les 3 derniers relevés de compte (compte personnel et professionnel)
- ☐
- ☐

L'ADIE EN QUELQUES MOTS

Depuis 30 ans, l'Adie défend l'idée que chacun peut entreprendre. Son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus solidaire et responsable.



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé

janvier 2021 | 1/1

JE DEVIENS ENTREPRENEUR

Vous souhaitez être accompagné pour votre projet de création d'entreprise ? Suivez la formation certifiante « Je Deviens Entrepreneur » afin d'acquérir les compétences clés de l'entrepreneur et de finaliser votre projet avant de vous lancer.



QUELS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Connaître vos points forts pour mener votre projet
- Définir votre stratégie commerciale
- Construire vos prévisions financières
- Choisir le statut juridique adapté à votre situation et votre projet

QUELLE DURÉE ?

35 heures minimum

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Toute personne ayant un projet de création d'entreprise, disponible sur la durée de la formation, et motivée pour suivre l'ensemble des ateliers
- Aucune exigence de formation ou d'expérience professionnelle préalable
- Tout type de secteur d'activité : commerce, artisanat, bâtiment, service, conseil, activités artistiques, etc.

QUEL PROGRAMME ?

Se représenter comme entrepreneur

Savoir présenter son projet, mesurer sa réalité et définir son plan d'action

Identifier son marché et construire sa stratégie commerciale

Maîtriser l'élaboration de son étude de marché, construire une communication adaptée et entretenir un réseau professionnel

Estimer ses investissements et construire un prévisionnel financier

Évaluer la viabilité économique de son projet et maîtriser les outils de gestion financière

Choisir un statut juridique

Analyser les conséquences et impacts du choix du statut juridique

QUELLES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ?

La formation est dispensée sous la forme d'ateliers collectifs, animés par les équipes de l'Adie, appuyées par des intervenants externes, experts sur leur thématique d'intervention. Chaque module de formation privilégie l'utilisation de techniques d'animation et de supports variés tels les vidéos, quizz, jeux, ou ateliers, et une interactivité forte entre les participants, permettant de rendre chacun acteur de son apprentissage.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation



Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



Adie Communication, 02/2021

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contactez votre conseiller pour connaître les prochaines sessions disponibles près de chez vous

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Contactez votre conseiller pour obtenir le registre d'accès

MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, le participant est soumis à un questionnaire d'évaluation des acquis

CERTIFICATION

La formation Je Deviens Entrepreneur est enregistrée au répertoire spécifique de la certification professionnelle. A ce titre, un certificat vous est remis suite à la validation de la formation.

TARIF

Gratuit. Le coût de formation est pris en charge par les partenaires de l'État, les collectivités locales et l'État.

95 % DES STAGIAIRES JE DEVIENS ENTREPRENEUR SONT SATISFAITS

À la suite de la formation, je peux bénéficier des services de l'Adie :

- un financement jusqu'à 12 000 € avec un accès à des aides complémentaires : prêt d'honneur, primes locales (sous conditions).
- des solutions d'assurances professionnelles et automobiles à des tarifs négociés avec des assureurs partenaires (Axa, Allianz).
- un coaching à la carte et personnalisé



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé

février 2021 | 1/1

L'INDISPENSABLE DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

L'Adie, c'est un soutien personnalisé et gratuit durant la vie de votre entreprise. Découvrez ici les services incontournables auxquels vous pouvez bénéficier. Contactez l'Adie, c'est à la carte !

L'ADIE VOUS ACCOMPAGNE SUR 3 DIMENSIONS CLÉS DE VOTRE PROJET EN RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL(S) ET COLLECTIF(S)

Le coin Argent :

"CHIFFRER MON PROJET" : construire ensemble les tableaux prévisionnels de votre activité, et évaluer vos besoins pour obtenir un financement.

"RÉDUIRE MES FRAIS" : faire le point sur votre budget, et améliorer vos revenus en réduisant vos coûts.

Le coin Papier :

"DOMPTER L'ADMINISTRATIF" : répondre à vos questions sur les statuts juridiques, les règles sociales et fiscales et la réglementation en lien avec votre métier et votre secteur d'activité.

Ce service est également accessible à distance via la "Hotline", par téléphone, mail, ou via votre Espace client.

Le coin Clients :

"GAGNER DES CLIENTS" : affiner votre stratégie commerciale et bâtir un plan d'actions solide pour acquérir de nouveaux clients.

"MISE EN RÉSEAU" : vous conseiller sur la meilleure façon de construire votre réseau et développer votre activité.

"ATELIERS DES SOLUTIONS" : un accompagnement collectif pour construire votre communication et votre stratégie commerciale.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

- À tous les créateurs d'entreprise, dirigeants et travailleurs indépendants quel que soit le type d'activité et le statut juridique.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Vous êtes client de l'Adie
- Vous avez besoin d'un accompagnement en vue d'un financement de l'Adie

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 08/2020



POUR BÉNÉFICIER DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

Contactez votre conseiller pour connaître les prochaines sessions disponibles près de chez vous

PAR TÉLÉPHONE :

APPELEZ LE 0 970 845 111

pour prendre rendez-vous avec le conseiller le plus proche de chez vous

PAR INTERNET :

www.adie.org

ESPACE CLIENT :

Pour vous connecter à votre espace client :

<https://client.adie.org>

L'ADIE EN QUELQUES MOTS

Depuis 30 ans, l'Adie défend l'idée que chacun peut entreprendre. Son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus solidaire et responsable.



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé

décembre 2020 | 1/1

L'ATELIER DES SOLUTIONS COMMERCIALES

L'Atelier des Solutions commerciale est une formation qui vous permet d'aborder les fondamentaux de la démarche commerciale. Lors de cette formation, vous pourrez réinterroger votre stratégie commerciale de manière très pratique et ainsi vous donner de nouvelles capacités pour développer votre chiffre d'affaires.

QUELS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Définir votre stratégie commerciale
- Organiser la prospection et le suivi client
- Connaître les étapes de la vente
- Construire un argumentaire orienté client
- Construire et défendre votre proposition commerciale

QUELLE DURÉE ?

14 heures

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation s'adresse en priorité aux entrepreneurs financés par l'Adie ayant démarré une activité depuis au moins 3 mois et qui souhaitent toucher un plus grand nombre de clients, augmenter leurs ventes et développer leur activité. Elle est particulièrement adaptée aux entrepreneurs qui rencontrent des difficultés de développement commercial.

QUEL PROGRAMME DE LA FORMATION COLLECTIVE ?

Les modules couvrent 2 thématiques : vendre son produit et trouver des clients.

1. Trouver des clients (2 demi-journées) :

- a. L'approche commerciale :** Identifier la cible. Connaître son offre, produit ou service. Savoir en parler. Connaître ses concurrents. Maîtriser l'art de « pitcher » son offre
- b. Acquérir des clients :** Savoir trouver ses clients. Mettre en place une technique de prospection. Suivre et fidéliser ses clients. Mettre en place un fichier clients. Construire un plan d'action commercial.

2. Vendre son produit (2 demi-journées) :

- a. Conseil pour la vente :** Se familiariser avec les techniques de vente. Construire un argumentaire. Se préparer à la négociation. Cerner son client pour lui apporter la réponse qui le convaincra de conclure un achat
- b. Atelier de mise en pratique** avec des expériences déjà vécues par les participants

QUELLES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ?

Le parcours de formation est dispensé sous la forme d'ateliers collectifs. Chaque module de formation privilégie l'utilisation de techniques d'animations et une interactivité forte entre les participants, permettant de rendre chacun acteur de son apprentissage. Les formations sont animées par des formateurs de l'Adie, (anciens chefs d'entreprise, cadres commerciaux, entrepreneurs...).

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation



adie
COMPÉTENCES

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



Adie Communication, 02/2021

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contactez votre conseiller pour connaître les prochaines sessions disponibles près de chez vous

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Contactez votre conseiller pour obtenir le registre d'accès

MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, le participant est soumis à un questionnaire d'évaluation des acquis

TARIF

Gratuit. Le coût de formation est pris en charge par les partenaires de l'Adie, les collectivités locales et l'État.

94 % DES CRÉATEURS ACCOMPAGNÉS
PAR L'ADIE SONT SATISFAITS DE SES
SERVICES



CONTACTEZ-NOUS :

► N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé

février 2021 | 1/1

MAÎTRISER LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-ENTREPRISE

Vous avez lancé votre micro-entreprise, mais vous ne maîtrisez pas encore bien les éléments de gestion administrative et financière de votre activité ? Vous souhaitez renforcer vos connaissances fiscales, sociales, comptables pour mieux répondre à vos obligations ? « Maîtriser le fonctionnement de la Micro-entreprise » est une formation collective qui permet de répondre à vos questions.

QUELS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Connaître les droits et les obligations fiscales, sociales, comptables et bancaires du micro-entrepreneur
- Maîtriser les outils et bonnes pratiques de gestion administrative de la micro-entreprise
- Connaître les solutions pour bien équiper son entreprise et sécuriser son activité

QUELLE DURÉE ?

14 heures

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation est en priorité destinée aux entrepreneurs financés par l'Adie ayant démarré une activité de micro-entreprise depuis moins de 18 mois. Elle est particulièrement adaptée aux dirigeants qui ne maîtrisent pas encore totalement les obligations, implications et bonnes pratiques de gestion liées à ce statut.

QUEL PROGRAMME DE LA FORMATION COLLECTIVE ?

1. Introduction au régime de la microentreprise

- a. Définition et interlocuteurs administratifs
- b. Protection sociale

2. Maîtriser le fonctionnement de la microentreprise

- a. Obligations sociales, fiscales, comptables
- b. Bien gérer son entreprise

3. Bien équiper son entreprise

- a. Se protéger et protéger son activité
- b. S'équiper en bureaux et locaux
- c. S'équiper d'un point de vue bancaire

QUELLES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ?

La formation est dispensée sous la forme de deux ateliers collectifs animés par des formateurs de l'Adie (anciens chefs d'entreprise, cadres financiers, entrepreneurs...). Elle mêle apports théoriques et pratiques, exposés, échanges d'expériences et témoignages.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

adie

COMPÉTENCES

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



Adie Communication, 02/2021

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contactez votre conseiller pour connaître les prochaines sessions disponibles près de chez vous

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Contactez votre conseiller pour obtenir le registre d'accès

MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, le participant est soumis à un questionnaire d'évaluation des acquis

TARIF

Gratuit. Le coût de la formation est intégralement pris en charge par les partenaires de l'Adie, les collectivités locales, l'État et l'Agefice.

94 % DES CRÉATEURS ACCOMPAGNÉS PAR L'ADIE SONT SATISFAITS DE SES SERVICES



CONTACTEZ-NOUS :

► N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé

février 2021 | 1/1

RÉINTERROGER SON STATUT JURIDIQUE

Vous êtes en activité depuis plus d'un an et vous vous interrogez sur la pertinence de votre choix initial de statut juridique ? Vous souhaitez changer de régime fiscal ou social mais vous n'êtes pas sûr de la manière de vous y prendre ? "Réinterroger son Statut Juridique" est une formation collective qui permet de répondre à vos questions.

QUELS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Être en mesure de conserver ou d'adapter votre statut juridique, fiscal et social aux enjeux à venir de votre entreprise.
- Mettre en œuvre votre décision

QUELLE DURÉE ?

7 heures

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation est destinée en priorité aux entrepreneurs financés par l'Adie étant immatriculés depuis plus d'un an. Elle est particulièrement adaptée aux dirigeants qui s'interrogent sur la pertinence du choix de leur statut actuel et envisagent de le changer.

QUEL PROGRAMME DE LA FORMATION COLLECTIVE ?

1. Les différentes formes d'entreprises

- a. Entreprise individuelle et le régime de la microentreprise
- b. Les sociétés et leurs caractéristiques

2. Changer de statut juridique

- a. Les points déclencheurs et critères de choix
- b. Les démarches administratives, fiscales et sociales
- c. Chiffrer le changement de statut

3. Modalités du changement juridique

- a. Procédures à suivre
- b. Obligations légales
- c. Effets de la transformation

QUELLES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ?

La formation est dispensée sous la forme d'un atelier collectif animé par des formateurs de l'Adie (anciens chefs d'entreprise, cadres financiers, entrepreneurs...). Elle mêle apports théoriques et pratiques, exposés, échanges d'expériences et témoignages.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

adie

COMPÉTENCES

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



Adie Communication, 02/2021

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contactez votre conseiller pour connaître les prochaines sessions disponibles près de chez vous

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Contactez votre conseiller pour obtenir le registre d'accès

MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, le participant est soumis à un questionnaire d'évaluation des acquis

TARIF

Gratuit. Le coût de la formation est intégralement prise en charge par les partenaires de l'Adie, les collectivités locales, l'État et l'Agefice.

94 % DES CRÉATEURS ACCOMPAGNÉS
PAR L'ADIE SONT SATISFAITS DE SES
SERVICES



CONTACTEZ-NOUS :

📞 N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé

février 2021 | 1/1

LA MICRO-ASSURANCE PROFESSIONNELLE

LA MICRO-ASSURANCE ADIE : DES OFFRES ADAPTÉES POUR TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ.

NOS FORMULES PRO

	RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE		MULTIRISQUES PROFESSIONNELLES	
	RC Professionnelle Foires et marchés	RC Professionnelle	Sans local commercial	Avec local commercial
	Une garantie pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité exercée sur les foires et marchés	Une garantie pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité exercée sans local	La protection de votre activité et de vos biens professionnels situés dans votre domicile et dans votre véhicule	La protection complète de votre activité, de vos biens professionnels et de votre local commercial
Responsabilité civile professionnelle	✓	✓	✓	✓
Défense - Recours	✓	✓	✓	✓
Incendie			✓	✓
Explosion			✓	✓
Dégâts des eaux			✓	✓
Vol			✓	✓
Arrêt d'activité - Protection financière - Perte d'exploitaton			✓	✓
Bris de vitrine				✓
	80 € TTC /an	120 € TTC /an	200 € TTC /an	310 € TTC /an

FRANCHISE

Franchise Générale : 200 €

Franchise Spécifique : 10 % des dommages (Mini : 200 €/ Maxi: 1200 €)

(dommages à des biens confiés, intoxication alimentaire et dommages après livraison du produit ou réception des travaux)

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 08/2020



décembre 2020 | 1/4

LA MICRO-ASSURANCE PROFESSIONNELLE

LA MICRO-ASSURANCE ADIE : DES OFFRES ADAPTÉES POUR TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ.

UNE RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET PROFESSIONNELLE

Ces garanties prévoient la prise en charge des conséquences pécuniaires de la responsabilité vous incombant en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans les cas suivants : avant et après la livraison de produit ou réception de travaux.

Pour que la garantie soit acquise :

- L'assuré doit être en conformité avec la législation et la réglementation
- L'assuré ne doit pas exercer une activité faisant l'objet d'une exclusion au contrat

La RC exploitation

AVANT la livraison de produits ou réception de travaux ou achèvement de la prestation :

GARANTIE	PLAFOND
• Les dommages corporels	6100 000 € par sinistre
• Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1900 000 € par sinistre
• Les dommages immatériels non consécutifs	230 000 € par sinistre
Faute inexcusable (dommages corporels)	400 000 € par sinistre, 1900 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (dommages matériels et immatériels)	230 000 € par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (dommages matériels et immatériels consécutifs confondus)	450 000 € par année d'assurance
Vol par préposé (dommages matériels et immatériels confondus)	230 000 € par sinistre
Dommages aux biens des préposés (dommages matériels et immatériels confondus)	230 000 € par sinistre

La RC produit

APRÈS la livraison de produits ou réception de travaux ou achèvement de la prestation :

GARANTIE	PLAFOND
• Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 200 000 € par année d'assurance
• Les dommages immatériels non consécutifs	230 000 € par année d'assurance

La garantie « Défense-Recours »

Cette garantie prévoit la prise en charge de toutes interventions amiables ou toutes actions judiciaires en vue :

- de vous défendre, devant les tribunaux si nécessaire, en cas d'action mettant en cause une responsabilité assurée et garantie par le contrat,
- d'exercer les recours contre les tiers, lorsque ceux-ci ont causé :
 - des dommages corporels à vous-même dans l'exercice de vos fonctions ou si vous êtes une personne morale, à vos représentants légaux dans l'exercice de leurs fonctions
 - des dommages matériels aux biens utilisés pour l'exercice des activités garanties ainsi que des dommages immatériels qui en sont la conséquence.

Plafond : 23 000 € par sinistre

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 08/2020



décembre 2020 | 2/4

LA MICRO-ASSURANCE PROFESSIONNELLE

LA MICRO-ASSURANCE ADIE : DES OFFRES ADAPTÉES POUR TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ.

UNE GARANTIE EN CAS D'ARRÊT D'ACTIVITÉ DE PLUS DE 15 JOURS

(Garanties acquises uniquement pour les formules multirisques)

• Indemnité journalière	30 € par jour
• Durée	3 mois
• Franchise	200 €
• Montant maximum d'assurance	2700 € par année

Cette garantie intervient en cas d'arrêt d'activité de plus de 15 jours :

- Suite à un accident
 - Suite à une hospitalisation supérieure à 3 jours
 - Suite à un dommage au local : incendie - explosion - attentat - émeute - catastrophes naturelles - événements climatiques - dégât des eaux (perte d'exploitation).
- Il n'y a pas de garantie protection financière pour un arrêt maladie simple (sans hospitalisation).



« Les éléments communiqués dans cette fiche tant sur support papier, que sur support électronique le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel entre AXA France et les personnes destinataires de ces informations. AXA France a mis en œuvre tous les moyens raisonnables pour veiller à l'exactitude des informations communiquées mais sans engagement quant à leur exhaustivité et à leur réactualisation. AXA France décline toute responsabilité quant à l'usage qui serait fait de ces informations et des éventuelles conséquences dommageables qui pourraient en résulter pour quelle que cause que ce soit ».

La micro-assurance proposée par l'Adie est assurée par AXA France. AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 26, rue Drouot 75009 Paris.

POUR FAIRE UNE DEMANDE DE MICROCRÉDIT

PAR TÉLÉPHONE

APPELEZ LE 0 970 845 111

pour prendre rendez-vous avec le conseiller le plus proche de chez vous

PAR INTERNET

www.adie.org

C'EST TOUT SIMPLE ET PLUS RAPIDE, PENSEZ-Y !

- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Les 3 derniers relevés de compte (compte personnel et professionnel)
- ☐
- ☐

L'ADIE EN QUELQUES MOTS

Depuis 30 ans, l'Adie défend l'idée que chacun peut entreprendre. Son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus solidaire et responsable.

**95 % DES CRÉATEURS ACCOMPAGNÉS
PAR L'ADIE SONT SATISFAITS DE SES
SERVICES**



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 970 845 111

Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé

décembre 2020 | 4/4

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 08/2020



LA MICRO-ASSURANCE PROFESSIONNELLE

LA MICRO-ASSURANCE ADIE : DES OFFRES ADAPTÉES POUR TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ.

PROTECTION DE VOS BIENS ET DE VOTRE MATÉRIEL PROFESSIONNEL

(Garanties acquises uniquement pour les formules multirisques)

	Sans local	Avec local
Responsabilité civile locative	---	6100 000 €
Incendie, catastrophe naturelle et explosion	4 800 €	12 000 €
Dommages électriques	2 400 €	2 400 €
Dégâts des eaux (contenu stocké à plus de 10 cm du sol)	4 800 €	6 000 €
Bris des glaces	---	À concurrence des dommages
	---	1 200 €
Vol	Devanture, portes d'accès, et fenêtres	4 800 €
	Produits verriers intérieurs et enseigne	
	4 800 € ⁽¹⁾	4 800 €

Conditions d'éligibilité à la formule avec local

- Doit être d'une superficie inférieure à 200 m²
- Ne doit pas être situé dans un centre commercial de plus de 3 000 m²
- Doit être construit et couvert pour au moins de 75 % en matériaux dur
- Ne doit pas être inoccupé plus de 45 jours par an
- Ne doit pas être situé à plus de 300 m de bâtiments régulièrement habités
- Ne doit pas contenir plus de 500l de produits inflammables ou plus de 5m³ de matières plastiques alvéolaires d'emballages vides
- Pour les vitrines et les portes vitrées, le vitrage accepté est soit du verre feuilleté ou du verre simple de minimum 10 mm d'épaisseur. Sinon, les parties vitrées doivent être protégées par une grille, un rideau métallique ou des volets en bois ou métallique de moins de 2m de largeur. Les fenêtres en rez-de-chaussée doivent être protégées par des volets, des barreaux de fer ou des pavés de verre.
- Toutes les portes doivent comporter au moins un point de fermeture.

Spécificités Outre-Mer

- Le local ne doit pas être situé à moins de 300 mètres du littoral
- Le local ne doit pas être situé dans une zone inondable
- Le local ne doit pas être situé en bord de ravine

(1) Spécificités de la garantie Vol pour l'offre multirisque professionnelle sans local :

- Dans le véhicule à usage professionnel, les biens et matériels professionnels doivent se trouver dans un véhicule utilitaire ou dans le coffre arrière au moment du vol. Les portières doivent être fermées à clés. La garantie n'est valide que les jours travaillés, de 7 à 21 heures.
- Au domicile, toutes les portes doivent comporter au moins un point de fermeture.

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 08/2020



décembre 2020 | 3/4

LA MICRO-ASSURANCE AUTO ADIE

DES OFFRES ADAPTÉES POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ.

NOS FORMULES AUTO

Notre offre, exclusivement réservée aux clients de l'Adie, vous permet de bénéficier de garanties adaptées à vos besoins à moindre coût :

Garanties	Formule Minimum	Formule Tiers Plus	Formule Confort	Formule Tous risques
Responsabilité Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à accident	✓	✓	✓	✓
Garantie personnelle du conducteur	✓	✓	✓	✓
Catastrophes naturelles et technologies Attentats et actes de terrorisme		✓	✓	✓
Incendie - Explosion - Tempête et Vol		✓	✓	✓
Bris des glaces		✓	✓	✓
Dommages Collision			✓	✓
Dommages tous Accidents				✓

Modalités de paiement :

- Paiement comptant annuel (par CB).
- Paiement fractionné par prélèvements mensuels sans frais.

Garantie dommages collision, dans la formule « confort »

- Collision avec un autre véhicule, un animal ou un piéton quand ceux-ci (ou les propriétaires) sont dûment identifiés, et quand ces dommages surviennent en dehors des propriétés, garage ou remise occupés exclusivement par le conducteur.

Garantie personnelle du conducteur

Plafond de garantie : 100 000 €

Conditions d'accès à la garantie. Suite à accident corporel :

- En cas de décès.
- En cas de blessure, justifier d'une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique supérieure à 15 %.

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.

LA MICRO-ASSURANCE AUTO ADIE

DES OFFRES ADAPTÉES POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ.

Garantie incendie - Explosion - Tempêtes

- Incendie ou explosion du véhicule
- Chute de la foudre
- Émeutes, mouvements populaires lorsque ces événements se produisent sur le territoire français
- Tempêtes, dommage de mouille à l'intérieur du véhicule

Garantie vol

- Vol du véhicule.
- Vol isolé d'éléments ou d'accessoires nécessaires à l'utilisation du véhicule ou rendus obligatoires par les prescriptions du Code de la route.
- Vol isolé des autres éléments ou accessoires si véhicule stationné en garage et effraction avérée du local. Le vol de biens personnels à l'intérieur du véhicule n'est pas garanti.

Garantie bris de glaces

Dommages subis par le véhicule assuré par suite de fêlure ou bris des éléments suivants :

- Pare brise.
- Glace arrière.
- Glaces latérales.
- Glaces toit ouvrant.
- Bloc optique des phares ainsi que leur verre de protection.
- Miroirs des rétroviseurs extérieurs.

Prise en charge conditionnée à la production de la facture acquittée des réparations.

> FRANCHISE : 49 €

Garantie assistance « zéro km »

Assistance aux personnes

Bénéficiaires : personnes et passagers transportés à titre gratuit

Prestations : Rapatriement sanitaire / Transport médical – Prolongations de séjour – Intervention d'un médecin sur place – Remboursement/avance des frais médicaux à l'étranger – Rapatriement du corps en cas de décès – Retour anticipé en cas de décès d'un proche – Assistance voyage et juridique à l'étranger.

Assistance au véhicule

Événement

- suite à accident, incendie, vol ou panne

Prestations : Frais de remorquage / Attente pour réparation (2 nuits maxi à concurrence de 50 € par chambre) / Poursuite du voyage – Retour domicile.

Conditions d'accès à la garantie :

Appeler impérativement au préalable Mondial Assistance

- en métropole : 01 40 25 50 85
- à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane : 0 800 851 515

À l'étranger, la garantie « assistance » ne s'exerce que pour les séjours à l'étranger n'excédant pas 90 jours consécutifs.



Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.

LA MICRO-ASSURANCE AUTO ADIE

DES OFFRES ADAPTÉES POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ.

SUR INDEMNISATION EN CAS DE DESTRUCTION DU VÉHICULE

Suite à un sinistre pris en charge au titre des garanties « Incendie-Explosion-Tempêtes », « Vol », « Dommages collision » ou « Dommages tous accidents », l'indemnisation s'effectue comme suit :

Votre véhicule a 8 ans jour pour jour	• L'indemnité décidée par l'expert est augmentée de 50 % (dans la limite de la valeur à neuf au jour du sinistre).
Votre véhicule a entre 1 an et 8 ans jour pour jour	• L'indemnité décidée par l'expert est augmentée de 25 % (dans la limite de la valeur à neuf au jour du sinistre).
Votre véhicule a moins d'1 an jour pour jour	• Indemnités en « valeur à neuf ».

*Depuis la date de première mise en circulation indiquée sur le certificat d'immatriculation

FRANCHISES DOMMAGES

Applicables sur les garanties suivantes (sauf catastrophes naturelles pour laquelle s'applique la franchise légale)

- Incendie - Explosions - Tempêtes - Attentats et actes de terrorisme
- Vol
- Dommages collision
- Incendie - Explosions - Tempêtes - Attentats et actes de terrorisme

Votre véhicule ne dépasse pas 6 CV	150 € par sinistre
Votre véhicule a entre 7 et 9 CV	300 € par sinistre

Franchise Conduite Exclusive

Il sera fait l'application d'une franchise de 750 €, si le véhicule assuré, au moment du sinistre totalement ou partiellement responsable, est conduit par une personne autre que le conducteur habituel désigné, son conjoint, son concubin notoire ou son compagnon lié par un PACS.

Cette franchise s'applique quelles que soient la ou les garanties appelées à intervenir et se cumule, le cas échéant, avec toute autre franchise prévue au contrat pour cette ou ces garanties.

Franchise Conducteur Novice

Il sera fait application de la franchise de 750 € après, si le véhicule assuré est conduit, au moment du sinistre totalement ou partiellement responsable, par une personne autre que le conducteur habituel désigné, son conjoint, son concubin notoire ou son compagnon cosignataire d'un PACS, dès lors que cette personne est titulaire d'un permis de moins de trois ans.

Cette franchise s'applique quelles que soient la ou les garanties appelées à intervenir et se cumule, le cas échéant, avec toute autre franchise prévue au contrat pour cette ou ces garanties.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Type de véhicule :

- Tous véhicules à 4 roues de moins de 3,5 T et d'une puissance fiscale maximum de 9 CV, à l'exclusion des véhicules électriques, camping-car, quad et véhicules sans permis.
- Valeur maximum de 15 000 €.
- Les véhicules acquis depuis plus de 3 mois, sans justificatif d'assurance, sont limités à la souscription de la formule « minimum » avec fourniture d'une attestation sur l'honneur d'absence de conduite et de sinistre.

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 08/2020



décembre 2020 | 3/4

LA MICRO-ASSURANCE AUTO ADIE

DES OFFRES ADAPTÉES POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ.

Conducteurs habituels :

- Adhérent au contrat ayant une adresse fixe en France.
- Le premier conducteur habituel doit être l'adhérent.
- Possibilité d'un second conducteur habituel limitée au conjoint, concubin notoire ou compagnon cosignataire d'un PACS, descendant à charge de l'adhérent ou de son conjoint.
- Note : reprise d'un coefficient de réduction majoration acquis au cours des 36 derniers mois.

Conditions d'adhésion :

- Être domicilié en France Métropolitaine, à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie
- Pouvoir justifier d'un coefficient de réduction/majoration (« bonus/malus ») inférieur ou égal à 1,25.
- Durant les 36 derniers mois :
 - Ne pas avoir fait l'objet, d'une condamnation pour délit de fuite, d'une suspension ou annulation de permis, ou d'une sanction pénale en relation avec la conduite automobile.
 - Ne pas avoir eu de contrat résilié par le précédent assureur ou annulé pour fausse déclaration
 - Ne pas avoir déclaré, en qualité de conducteur, de sinistre responsable corporel.
 - Ne pas avoir déclaré, en qualité de conducteur, plus de 2 sinistres dont un seul sinistre matériel responsable.

Usages du véhicule :

- Travailleur salarié (trajet domicile/travail)
- Travailleur non salarié (affaires).
- Sont exclues les professions du transport et des métiers de l'automobile.

En partenariat avec Allianz France et Carene Assurances :



Contrat d'assurances collectives de dommage souscrit par ADIE(*), auprès de Allianz IARD(*)- SA au capital de 991.967.200 €
- Siège social : 1 cours Michelet-CS 30051-92076 Paris La Défense Cedex-542 110 291 RCS Nanterre- Contrat géré par Carène Assurance(*)-SA au capital de 8.495.934 €-Société de Courtage en assurances-Siège social : 92 rue de Richelieu 75002 Paris-652.044.249 RCS Paris-N° ORIAS 07 000 0004-http://www.orient.fr.

(*) Entreprises régies par le Code des assurances. Présentation d'opération d'assurance : l'ADIE agissant en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance, 139 Bd de Sébastopol 75002 Paris (RCS n°: 352 216 873 - ORIAS n° 13001305) La gestion et l'exécution des prestations d'assistance sont confiées par Allianz IARD à Mondial Assistance France, Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 € - Société de courtage d'assurances- 7 rue Dora Maar-93400 Saint-Ouen-490.381.753 RCS Bobigny- N° ORIAS 07 026 669.

L'offre micro-assurance auto est réservée aux clients de l'Adie

Demandez un devis à votre conseiller !

C'EST TOUT SIMPLE

ET PLUS RAPIDE, PENSEZ-Y !

Permis de conduire recto/verso du(des) conducteur(s) habituel(s).

Pour chacun des conducteurs habituels désignés au contrat :

Un relevé d'information datant de moins de 2 mois, retraçant les 36 derniers mois d'assurance

Carte grise du véhicule à assurer.

L'ADIE EN QUELQUES MOTS

Depuis 30 ans, l'Adie défend l'idée que chacun peut entreprendre. Son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus solidaire et responsable.

95 % DES CRÉATEURS ACCOMPAGNÉS PAR L'ADIE SONT SATISFAITS DE SES SERVICES



CONTACTEZ-NOUS :

N°Cristal 0 970 845 111

**Du lundi au vendredi de 5h à 17h
Appel non surtaxé**

adie

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et Inclusion » 2014-2020. Adie Communication, 08/2020



décembre 2020 | 4/4